Béziers (34) : la justice donne 48 heures à la commune pour retirer la crèche de Noël installée dans la cour d'honneur de l'Hôtel de Ville

13/12/2018 à 19h28

La justice administrative donne 48 heures à la commune de Béziers, dans l'Hérault, pour *"retirer la crèche installée dans la cour d'honneur de l'Hôtel de Ville"*, *"à compter de la notification de l'ordonnance du tribunal"*, *"sous astreinte de 2 000 euros par jour de retard"*, indique la préfecture de l'Hérault.

La préfecture avait saisi le tribunal administratif de Montpellier en référé le 5 décembre pour demander le déménagement immédiat de la crèche dans un autre lieu que la mairie de Béziers.

www.francetvinfo.fr